

## **Taxe professionnelle supprimée : quelle conséquences ?**

### **Les associations d'élus réclament une réforme globale de la fiscalité locale, après l'annonce de la suppression de la taxe versée par les entreprises aux collectivités.**

#### Qu'est-ce que la taxe professionnelle ?

Un impôt local payé par les entreprises en échange des services et équipements apportés par les communes, départements ou régions. Depuis sa création, en 1975, par Jacques Chirac, pour remplacer la patente, sa réforme ou sa suppression est souvent annoncée. Les élus demandent une réforme globale de la fiscalité locale.

#### La suppression aura-t-elle lieu ?

En 2010, a dit le Président, qui l'avait déjà annoncé pour 2008. Le ministère de l'Économie présente les choses de manière plus complexe qu'une suppression pure et simple. La part de taxe calculée sur la propriété foncière payée par l'entreprise sera maintenue, soit 20 %. En revanche, 23 milliards d'euros, sur 30 versés aux collectivités par les entreprises, seront supprimés.

Le Président a parlé de 8 milliards d'euros à trouver...

Selon Bercy, l'État finance déjà pour 12 milliards d'euros les compensations aux dégrèvements introduits progressivement au bénéfice des entreprises. Sur les 11 milliards restants, il s'attend à en récupérer 3 sur l'impôt sur les sociétés qui sera gonflé par les bénéfices attendus de la réforme dans le bilan des entreprises.

#### Pourquoi ces dégrèvements ?

Ils allègent les charges des entreprises. La TP a d'abord été plafonnée à 8 % de la valeur ajoutée des entreprises; elle l'est à 3,5 % depuis 2007. Des exonérations ont été introduites pour l'installation des entreprises en zones franches urbaines. Les salaires ont été exclus du calcul de la taxe. Des abattements ont été apportés, les premières années d'investissements. Nicolas Sarkozy a décidé la suppression de la taxe pour 2009. À chaque fois, l'État compense pour garantir les recettes des villes, départements et régions. Il y a intérêt : ils assurent 70 % des investissements publics.

#### Pourquoi aussi réformer les collectivités locales ?

Effacer tout ou partie des recettes de taxe professionnelle entraîne une refonte complète de la fiscalité locale. Laquelle impose de clarifier les compétences de la commune, du département et de la Région. Cela risque d'entraîner un report des élections régionales de mars 2010. Souhaitée, toujours retardée, la réforme de ce millefeuille a été confiée à la commission Balladur, qui rendra ses conclusions fin février, et esquisser un projet de loi pour le milieu de l'année. Objectifs : responsabiliser chaque échelon face à l'opinion et supprimer de coûteux doublons. Entre collectivités. Et surtout entre collectivités et État. Selon l'Association des Régions de France (ARF), 150 000 fonctionnaires des directions décentralisées de l'État effectueraient des tâches concurrentes à celles des collectivités.

#### Vers quoi s'orientent-on ?

En coulisses, voici ce qui se trame : 1) Chaque collectivité serait chef de file, donc responsable et financeur principal, dans des domaines définis. Fini l'époque où tout le monde s'occupe de tout. La commune conserverait une compétence générale. 2) On s'orienterait, sauf exception, vers trois niveaux : commune-intercommune, département-Région, État-Europe. 3) Départements et Région auraient des élus territoriaux communs, ce qui implique aussi une réforme du scrutin.

#### Où est le problème ?

Avec un système d'élu territorial, les régionalistes craignent que l'on casse un outil d'investissement qui fonctionne bien. Et que l'on encourage « la politique du rond-point ». La gauche redoute aussi que la réforme soit un moyen de casser sa domination régionale.

Didier EUGÈNE et Michel URVOY pour OF du 7 février 2009.